



Rigaud

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
VILLE DE RIGAUD

AVIS PUBLIC

PROMULGATION – ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement remplaçant le règlement numéro 266-01-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre (RMH 460) de façon à :**
 - faciliter l'application par la Sûreté du Québec de la MRC de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) de certains règlements, ces derniers sont harmonisés, c'est-à-dire que les textes en vigueur, à la partie I – Dispositions générales, sont identiques pour les vingt-trois (23) municipalités membres de la MRCVS.

Ce règlement entrera en vigueur le 30 septembre 2025 et est disponible pour consultation sur le site Web de la Ville.

Donné à Rigaud, ce 12 septembre 2025.

Camille Primeau, LL.B., LL.M., OMA
Greffière

- Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
- Ateliers municipaux
34, rue de la Coopérative
- Loisirs et bibliothèque
102, rue Saint-Pierre
- Caserne
7, rue Jules-A.-Desjardins
Tél. : 450 451-0869

